

Documents d'urbanisme

La dématérialisation des demandes d'urbanisme est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Vous pouvez déposer vos demandes de travaux sur le [portail](#) mis à disposition de l'Agglomération d'Épernay.

Vous pouvez toujours déposer vos demandes en version papier à la mairie.

Liens utiles

[Consultez les documents d'urbanisme de la commune](#)

[Déposez en ligne vos demandes de travaux](#)

[Liste des documents à déposer pour mon projet de travaux](#)